



Pôle Executive Education

Janvier 2024

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE* (VAE) IMT NORD EUROPE

*Application de la loi de modernisation sociale de 2002



IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

I'M TOMORROW

1. Principes de la VAE

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE, créée par la loi de modernisation sociale de 2002, est un droit individuel qui permet d'obtenir tout ou partie d'un titre, un diplôme ou une certification professionnelle grâce à une expérience acquise par le travail : **cette expérience est vérifiée, évaluée puis validée.**

A qui s'adresse la VAE ?

La VAE est accessible aux :

- Salariés en contrat à durée déterminée (CDD), indéterminée (CDI) ou intérimaire,
- Non-salariés : qu'ils soient membres d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, conjoint et auxiliaire familial, commerçant, travailleur indépendant,
- Agents de la fonction publique : titulaires ou contractuels,
- Demandeurs d'emploi, indemnisés ou non,
- Personnes provenant d'un pays membre de l'Europe ou extra européen disposant d'un titre de séjour.

Quelles sont les conditions pour pouvoir recourir à une VAE ?

Pour pouvoir effectuer une VAE :

- La personne doit justifier d'une expérience en rapport direct avec le contenu du diplôme visé, d'au moins 1 an à temps complet, soit 1 607 heures. Pour attester de son expérience, la personne devra pouvoir fournir des éléments de preuve.
- La certification visée doit être inscrite au RNCP, le Répertoire national des certifications professionnelles.

Quelles sont les différentes étapes de la VAE ?

Les premiers échanges entre IMT Nord Europe et le candidat permettent de :

- Valider la pertinence du projet de VAE,
- Identifier le diplôme ou la certification visés,
- Aborder les aspects administratifs et financiers.

Le candidat qui confirme sa décision commence alors la démarche de VAE.

Etape 1 : Demande de recevabilité à la VAE

Le candidat est invité à compléter une demande de recevabilité. L'objectif de la demande de recevabilité est de vérifier la faisabilité, la cohérence du projet VAE du candidat

Le candidat doit compléter

- Le formulaire CERFA de recevabilité (envoyé par mail) dans lequel il précisera la certification professionnelle visée, son état civil, le niveau de formation déjà obtenu, et le parcours professionnel. Une notice explicative sera fournie au candidat.
- Le livret 1 IMT Nord Europe (envoyé par mail) qui permet de détailler les expériences exercées en rapport avec la certification souhaitée. Le candidat peut se référer au référentiel du diplôme visé qui sera joint au livret 1. Le candidat fournit des éléments de

preuve justifiant la fonction occupée et la durée de ses expériences.

Etape 2 : Instruction du dossier de recevabilité.

Au-delà de la partie administrative (état civil, coordonnées, etc.), ce dossier doit permettre de situer le candidat grâce à son :

- Parcours académique ;
- (Eventuel) parcours de formation continue ;
- Expérience professionnelle ;
- Projet professionnel lié à la demande de VAE.

L'évaluation de la recevabilité est effectuée sur examen des éléments envoyés (CERFA et Livret 1: RECEVABILITE DE LA DEMANDE) et sur un ou plusieurs échanges entre le candidat et le responsable pédagogique de la formation, à l'initiative de ce dernier.

Si le dossier est jugé non recevable par le responsable pédagogique de la formation, un courrier est envoyé afin de le signifier et d'en expliquer les raisons. Il peut être proposé de renouveler ultérieurement la candidature avec un dossier correspondant mieux aux attentes de IMT Nord Europe.

Si le dossier est jugé recevable, le candidat est invité à un entretien en vue d'évaluer ses forces et ses faiblesses. A l'issue de cet entretien, si le candidat décide de poursuivre la démarche, il est alors invité à remplir le Livret 2 : DOSSIER DE VALIDATION.

Etape 3 : Mise en place de l'accompagnement.

Le candidat peut demander à être accompagné dans sa démarche de VAE, par un responsable pédagogique expert du domaine pour la préparation du dossier de validation.

Sur la base d'entretiens programmés en distanciel ou en présentiel, le candidat est guidé par cet accompagnateur qui lui fournit l'aide méthodologique pour le montage de son dossier. Une feuille de présence sera systématiquement signée par le candidat et l'accompagnateur pour tracer les entretiens.

L'accompagnateur guidera également le candidat pour le préparer à sa soutenance devant le jury.

Etape 4 : Rédaction du dossier de validation.

Le dossier de validation, également appelé « Livret 2 » doit permettre au candidat de présenter et de détailler les activités réalisées permettant de prouver qu'il dispose du niveau requis correspondant à la certification visée. Ce dossier va permettre aux membres du jury d'évaluer les aptitudes et compétences du candidat.

Il s'agit pour le candidat de faire le lien entre les expériences exposées dans le livret 1 : RECEVABILITE DE LA DEMANDE, de détailler les activités réalisées et les compétences mobilisées en lien avec le référentiel d'activité et de compétences de la certification visée.

Pour compléter le dossier de validation, le candidat est invité à :

- Présenter les diverses expériences en lien avec le titre ou le diplôme visé,
- Apporter des informations ayant trait à l'environnement et au contexte de travail. Il est ainsi possible de présenter le secteur de l'entreprise, la structure, son organisation, les produits élaborés, les services rendus... Par exemple, les documents suivants peuvent être joints : organigramme hiérarchique et fonctionnel, fiches de postes, cahier des charges produits...)
- Détailler précisément l'ensemble des tâches et activités effectuées, apporter les informations complémentaires et les preuves comme :
 - Les types de problèmes rencontrés qu'il a eu à résoudre ;
 - Les méthodologies d'analyse et les outils utilisés ;
 - Les niveaux de prise de décision ;
 - La manière de gérer ses compétences.

En pratique, le candidat remplit autant de FICHES ACTIVITE que nécessaire, pour justifier de ses pratiques et compétences acquises.

Etape 5 : Jury de validation des acquis de l'expérience.

Lorsque le Livret 2 : DOSSIER DE VALIDATION est terminé, il est adressé par IMT Nord Europe aux membres du jury pour leur permettre d'étudier les éléments de preuve des compétences, de repérer les éventuels écarts avec les attendus des critères d'évaluation, de préparer le questionnement de l'entretien.

Objectifs de l'entretien final avec le Jury :

- Permettre l'expression du candidat, d'échanger sur sa pratique professionnelle et de revenir si nécessaire sur l'évaluation des compétences lors de l'épreuve.
- Echanger avec le candidat sur l'expérience et la pratique qu'il a acquise tout au long de son parcours.

Il sera particulièrement vérifié que l'expérience présentée est en adéquation avec le référentiel de certification et compétences professionnelles faisant l'objet de la demande de VAE.

Composition du Jury :

Le jury VAE est composé d'un président, entouré de professionnels et d'enseignants. Il peut réunir entre 2 et 10 personnes.

Déroulé du Jury :

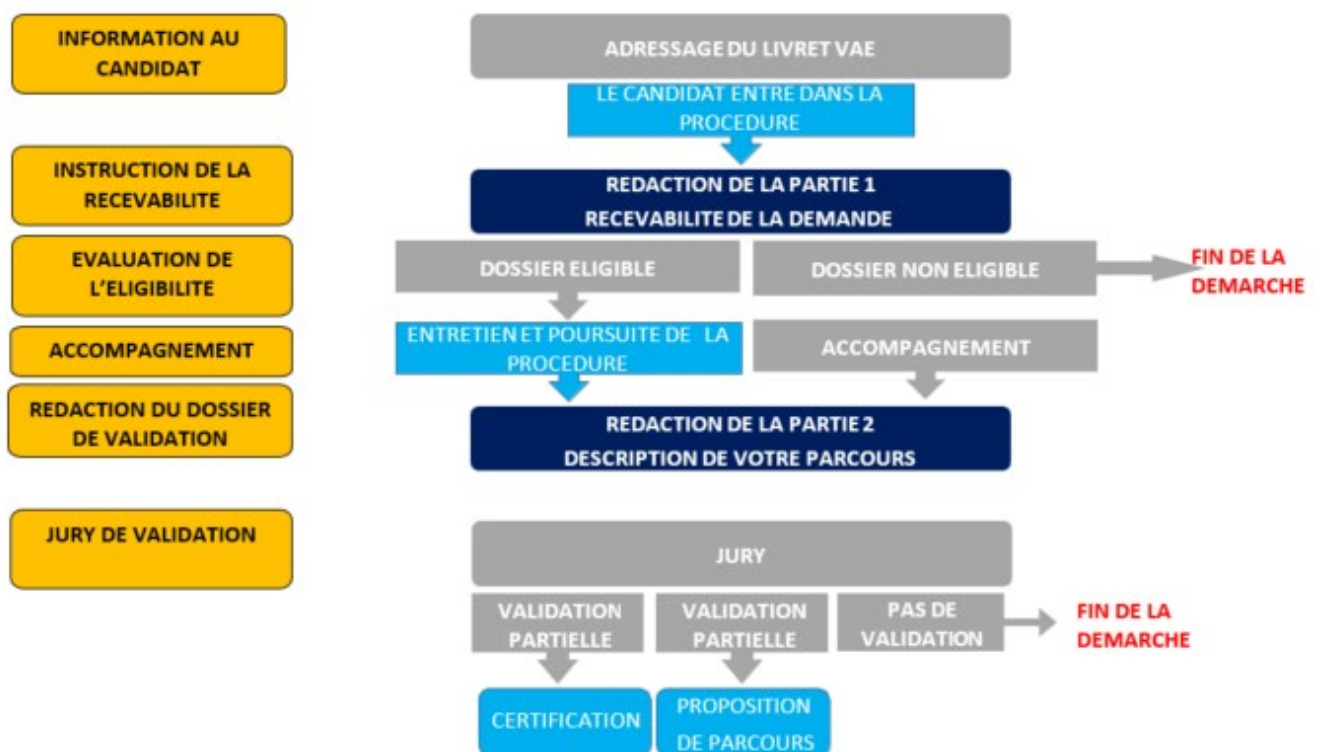
Le jury se déroule de la manière suivante :

- Echanges entre les membres du Jury VAE sur le dossier pour recadrer les éléments et critères d'évaluation ainsi que les points à approfondir avec le candidat ;
- Présentation de 30 à 40 minutes de son dossier par le candidat (avec un support numérique de type .ppt) durant lesquelles il doit mettre en avant :
 - Son projet ;
 - Sa motivation vis-à-vis de la certification et le lien avec son projet ;

- La pertinence de son parcours au regard de la certification visée.
- Questions du jury sur :
 - Le dossier ;
 - La présentation orale ;
 - Les acquis scientifiques sous-tendant l'activité du candidat ;
 - Son projet et ses capacités d'évolution.
- Délibération immédiate du jury et prise de décision :
 - Validation totale ;
 - Validation partielle (ou « sous-conditions ») ;
 - Pas de validation.
- Présentation au candidat de la décision avec, en cas de validation partielle (ou « sous-conditions »), avec mention des éléments à acquérir.

En cas de validation partielle (ou « sous-conditions »), un courrier sera adressé au candidat avec une proposition de parcours de formation qui devra l'amener l'année suivante à la certification.

Illustration des étapes de la démarche de VAE



2. Tarification de la VAE

La grille tarifaire de la VAE est présentée par étape pour permettre au candidat d'opter pour tout ou partie du dispositif, et également d'adapter la facturation à la progression du candidat dans la démarche.

ETAPES	TARIF
Entretien téléphonique préalable de faisabilité	Offert
Jury de validation de recevabilité de la demande	2000 €
Accompagnement par un expert du domaine	2000 €
Jury de validation des acquis de l'expérience	3000€

Modalités de financement de la VAE

Salariés	Personnes en recherche d'emploi	Entreprises
<ul style="list-style-type: none">› CPF - Compte Personnel de Formation› CEC - Compte d'Engagement Citoyen› Aide au financement de Transitions Pro› Congé VAE› Financement par le ministère du Travail des Titres Professionnels› Financement personnel	<ul style="list-style-type: none">› CPF - Compte Personnel de Formation› Accompagnement à la VAE par la Région Hauts-de-France› Aide à la VAE de France Travail› CEC - Compte d'Engagement Citoyen› Financement par le ministère du Travail des Titres Professionnels› Financement personnel	<ul style="list-style-type: none">› Plan de développement des compétences/OPCO› Dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance (Pro-A)

Source <https://www.c2rp.fr/dossier/vae---financement>